

HONORAIRES SUR PRESTATIONS DETACHABLES NON COMPRISES AU TARIF DES NOTAIRES

En application de l'article L.444-1 du Code de commerce (créé par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015), certaines activités concurrentielles ne sont pas tarifées.

Il s'agit alors d'honoraires libres, qui font l'objet d'une convention conclue par écrit entre le notaire et son client, qui précise, notamment, la mission confiée au notaire, le montant ou le mode de détermination des honoraires couvrant les diligences prévisibles, ainsi que les divers frais et débours envisagés.

Ces honoraires libres concernant notamment les activités suivantes :

Honoraires d'établissement d'un avant-contrat de vente, d'une réquisition d'instrumenter

Lorsque l'office notarial aura été chargé de l'établissement d'un avant-contrat de vente, soit en la forme sous seing privé, soit en la forme authentique, une lettre de mission sera soumise à la clientèle.

HONORAIRES	DROITS ET DEBOURS	TOTAL CLIENTS
Conformément aux dispositions de l'article L.444-1 du code de commerce, ce contrat donnera lieu à perception d'un honoraire de 277,50 € HT, TVA en sus au taux de 20 %, soit 383,00 € TTC.	Droits d'enregistrement : 125,00 € Acompte sur frais : 92,00 €	600,00 € TTC
Tout avenant à un avant-contrat de vente donnera lieu à la perception d'un honoraire de 145,84 € HT, TVA en sus au taux de 20 %, soit 225,00 € TTC.	Droits d'enregistrement : 125,00 €	350,00 € TTC
L'établissement d'une réquisition d'instrumenter donnera lieu à la perception d'un honoraire de 166.67 € HT, TVA en sus au taux de 20 %, soit 200,00 € TTC (sauf opérations avec une collectivité locale).	Acompte sur frais : *200,00 € jusqu'à un prix de 2.000,00 € *300,00 € au-delà d'un prix de 2.000,00 €	400,00 € TTC 500,00 € TTC

Règlement successoral / Droit de la famille

Lorsque l'office notarial aura été chargé du règlement d'une succession, une lettre de mission sera soumise à la clientèle et devra faire l'objet d'une approbation préalable venant en complément des actes successoraux qui seront établis, notamment acte de notoriété, attestation de propriété, déclaration de succession, partage successoral ...

A titre de simple information, les actes et formalités traditionnellement effectués dans le cadre de cette phase administrative du règlement successoral font l'objet d'un tarif (décret n° 2016-230 du 26 février 2016 relatif notamment aux tarifs de certains professionnels du droit) qui s'applique de manière uniforme sur le territoire national.

Prestations ou diligences particulières excédant le cadre de la mission du notaire :

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article annexe 4-9-I, 4° du décret n° 2016-230 du 26 février 2016 régissant le tarif des notaires, il est à préciser que si des prestations ou diligences particulières excédant le cadre traditionnel ci-dessus rappelé de la mission incombant au notaire chargé de la succession étaient requises par les héritiers, ces prestations

feraient alors l'objet d'une facturation distincte sous forme d'honoraires particuliers dont les conditions de facturation seraient convenues au préalable avec les héritiers.

D'une manière très générale, la plupart de ces honoraires sont calculés au temps passé, le degré de difficulté et la préservation des intérêts de chacune des parties sont également pris en compte.

Prestation	Coût hors taxe	Coût TTC
Règlement de factures pour le compte de l'indivision post-successorale		
* pour le règlement de 1 à 10 factures	*250,00 €	*300,00 €
* pour le règlement de 11 à 20 factures	*400,00 €	*540,00 €
* pour le règlement de plus de 21 factures	*600,00 €	*780,00 €
Déblocage de fonds bancaires par établissement	50,00 €	60,00 €
Renonciation à succession	200,00 €	240,00 €
Etablissement d'un compte de répartition Pour un compte complexe : SUR DEVIS	200,00 €	140,00 €
Assistance à succession et partage (dossier hors étude) – Tarif horaire	180,00 €	180,00 €
Convention de quasi usufruit	2,75% HT du montant soumis à la convention avec un minimum de 500,00 €	3,30% TTC du montant soumis à la convention avec un minimum de 600,00 €
Etude patrimoniale	Sur devis avec un minimum de 416,67 €	Sur devis avec un minimum de 500,00 €
Assistance à la rédaction d'un testament olographe simple	166,67 €	200,00 €
Assistance à la rédaction d'un testament olographe complexe	Sur devis	Sur devis
Requête au juge de tutelles	166,67 €	200,00 €
Dissolution de PACS par rupture	125,00 €	150,00 €

Rédaction d'actes de société : statuts, ventes de fonds de commerce, baux commerciaux, ...

Prestation	Coût hors taxe	Coût TTC
Rédaction de statuts de société (hors formalités)	1.000,00 €	1.200,00 €
Modification de statuts de société et mise à jour de statuts (hors coût formalités)	500,00 €	600,00 €
Formalités consécutives	350,00 €	420,00 €
Etablissement d'un modèle de procès-verbal d'assemblée des associés d'une société en vue d'un acte notarié	167,67 €	200,00 €
Bail commercial	Un mois de loyer HT avec un minimum de 800,00 €	960,00 €
Renouvellement de bail commercial	Un mois de loyer avec un minimum de 800,00 €	960,00 €
Cession de fonds de commerce, fonds artisanal, cession de clientèle Ou Cession de parts sociales	1.750,00 € HT jusqu'à 50.000,00 € Au-delà, 3,5 % du prix de cession	2.100,00 € TTC jusqu'à 50.000,00 € Au-delà, 4,20 % du prix de cession
Formalités consécutives	350,00 €	420,00 €
Cession de droit au bail	1 mois de loyer avec un minimum de 800,00 €	960,00 €

Baux d'habitation, expertises ...

Prestation	Coût hors taxe	Coût TTC
Bail d'habitation	1 mois de loyer avec un minimum de 450,00 €	540,00 €
Expertise immobilière	375,00 €	450,00 €

Procuration sous seing privé / Certification de signature / Autres

Prestation	Coût HT	Coût TTC
Rédaction d'une procuration sous seing privé en vue d'un acte notarié	80,00 €	96,00 €
Rédaction d'une procuration sous seing privé en vue d'un acte notarié (acte écrité)	33,34	40,00 €
Certification de signature	50,00 €	60,00 €
Apostille (sans certification)	125,00 €	150,00 €
Certification de signature avec lecture et approbation du projet de l'acte concerné	200,00 €	240,00 €
Recherche de documents (par recherche)	100,00 €	120,00 €
Décompte de remboursement anticipé de prêt (sans garantie hypothécaire) ou remboursement de prêt (sans garantie hypothécaire) (hors partages)	100,00 €	120,00 €
Dépôt suite à changement de régime matrimonial sans apport immobilier	350,00 €	540,00 €
Immatriculation au registre des copropriétés, en cas de défaillance du syndic (hors mise en copropriété)	125,00 €	150,00 €

Négociation

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 50.000 €	2.500,00 € TTC
Au-delà	5 % TTC du prix